

BATIMENT TEMPORAIRE

DOCUMENTS REQUIS

■ PLAN PROJET D'IMPLANTATION

Idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit contenir les informations suivantes :

- La localisation et les dimensions au sol du nouveau bâtiment temporaire.
- La distance entre le bâtiment temporaire et les limites du terrain et tout autre bâtiment à proximité.
- L'emplacement et le nombre de cases de stationnement se trouvant sur la propriété (dans le cas où le bâtiment empiète sur une ou plusieurs cases).

■ PLAN D'ÉLÉVATION (pour un kiosque de fleurs/fruits/légumes)

Ce plan à l'échelle doit indiquer :

- la hauteur totale du mur,
- la hauteur totale du bâtiment temporaire.

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.